

LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UA** Centre-bourg-urbanisation ORDRE CONTINU, dense
- UB** Quartiers équipés limitrophes
- UIA** Zone d'activités économiques et secteur Ula (assainissement individuel)

ZONES À URBANISER

- 1AU** Vocation résidentielle
- 2AU** Zone d'urbanisation future
- 1AUia** Vocation artisanale, 1AUia

ZONE AGRICOLE

- A** Zone agricole
- Changement de destination possible (art. L 123.3.1 du C.U.)
- Préservation de la diversité commerciale (art. L 123.1.7 bis du C.U.)

ZONE NATURELLE


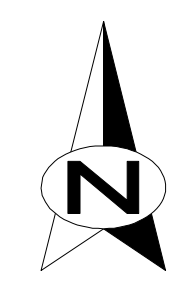
- N** Zone naturelle protégée
- Nc** Centre d'Enfouissement Technique
- Npv1** Secteur d'implantation de panneaux photovoltaïques
- Npv2** Secteur d'implantation de panneaux photovoltaïques

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- R1** Emplacement réservé pour équipement

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espace boisé classé ou espace à boisier
- Secteur boisé à titre indicatif
- Etangs
- Cimetière
- Localisation des sièges d'exploitation agricole (à titre indicatif) + distance de 100 mètres (élevage)
- Marge de reculement des constructions
- Interdiction d'accès direct



Commune de SAINT TRIVIER DE COURTES
DÉPARTEMENT DE L'AIN

MODIFICATION N°3
Conformément à l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme



2b - Plan de zonage centre bourg - 1/2500°
Dossier pour approbation

PLU approuvé le 21 mars 2007
Révision simplifiée N°1 approuvée le 16 décembre 2009
Modification N°1 approuvée le 16 décembre 2009
Révision simplifiée N°2 approuvée le 27 juillet 2012
Révision simplifiée N°2 approuvée le 27 juillet 2012
Modification simplifiée N°2, 3 et 4 approuvées le 11 avril 2014
Modification simplifiée N°5 approuvée le 26 avril 2015
Modification N°2 approuvée le 18 janvier 2019

Vu pour être annexé à la délibération approuvant la modification N°3 en date du _____ Le Maire,